

Agir face aux difficultés de son Entreprise et préparer sa relance.

**GUIDE
ANNUAIRE 2023**

Territoire de l'Est Parisien
Seine Saint Denis - Val de Marne

SOMMAIRE

	PREFACE > POURQUOI CE GUIDE-ANNUAIRE ?	3
1.0	VOUS AVEZ DES DIFFICULTÉS > ANTICIPER C'EST LA CLÉ	5
1.1	Interview de MONSIEUR CLAUDE DUFAUR, Président du Tribunal de Commerce de Bobigny	7
1.2	Interview de MONSIEUR PHILIPPE JOMBART, Président du Tribunal de Commerce de Créteil	10
1.3	Les différentes procédures offertes aux entreprises	12
1.4	Les principaux acteurs départementaux, leurs rôles	14
2.0	SE FAIRE AIDER > C'EST LA CLÉ	15
2.1	Interview de MONSIEUR FRANCIS GRIVEAU, Président de l'APESA 93	16
2.2	Interview de MONSIEUR GÉRARD DELMAS, Président de la CCI Val de Marne	18
2.3	Administrateurs Judiciaires et Mandataires Liquidateurs de Seine Saint Denis	20
2.4	Administrateurs Judiciaires et Mandataires Liquidateurs du Val-de-Marne	21
2.5	Les principaux acteurs départementaux et leurs rôles	22
2.6	Les principaux acteurs et leurs aides	29
3.0	VOUS VOULEZ FINANCER VOTRE DÉVELOPPEMENT > ANTICIPER C'EST LA CLÉ	31
3.1	Les principaux autructeurs	29
4.0	LES PRINCIPAUX ACTEURS RÉGIONAUX ET NATIONAUX ET LEURS RÔLES	33
4.1	Administrateurs judiciaires et mandataires liquidateurs en île de France	38



PREFACE

Pourquoi ce guide annuaire ?

A l'heure où les défaillances d'entreprise retrouvent l'étiage de 2019, dernière année pré-pandémique, entrepreneurs nous-mêmes, nous pouvons témoigner du nombre et de la qualité des initiatives publiques et privées qui sont mises en place tant en faveur des entreprises en difficulté que pour leur relance et leur développement.

annuaire des initiatives en faveur des entreprises en difficulté et leur développement
/al de Marrakech

Pour vous
informer et
pour vous
accompagner



La priorité du MEDEF de l'Est Parisien, dans son rôle de tiers de confiance, est de faire notamment la promotion de ces dispositifs et, pour ce faire, nous mettons à disposition de tous les chefs d'entreprise de notre territoire un guide des acteurs clé et leurs initiatives en Seine-Saint Denis et Val de Marne. Notre rôle est également de relayer, car nous les partageons, les conseils d'anticipation et de prévention que formulent à l'intention des Chefs d'entreprise, messieurs les Président des tribunaux de commerce de Bobigny et de Créteil, monsieur le Président du CIP 93 et monsieur le Président de la CCI du Val-de-Marne que nous remercions vivement pour leurs précieux éclairages et conseils.

Par ailleurs, si sur la période 2019-2021, le financement par la dette a été la solution, nous savons tous qu'en 2023, les besoins sont à la fois le désendettement et le renforcement des capitaux propres des entreprises. Vous trouverez donc également dans ce guide les coordonnées de quelques organisations-clés dédiées à cette problématique.

Nous vous recommandons donc vivement de ne pas hésiter à contacter ces interlocuteurs pour évoquer votre situation et trouver avec eux, le cas échéant, le dispositif le plus adapté à votre situation mais, rappelons-le ici encore une fois, aucune solution alternative crédible ne pourra être trouvée si l'entreprise se trouve déjà en état de cessation des paiements.

Au-delà de son rôle d'information, le MEDEF est là bien sur là pour accompagner celles et ceux qui le souhaitent le plus en amont possible face aux éventuelles difficultés. N'hésitez pas à contacter notre délégué Général Sébastien VANNEROT au 09.78.80.07.34 ou notre vice-Président aux entreprises en difficulté, Dominique BAYON, au même numéro. Nous vivons ensemble au cœur du territoire, et c'est ensemble et en équipe que nous réussirons.

Bien Amicalement.

Bastien BRUNIS

PRÉSIDENT

Dominique BAYON

**VICE-PRÉSIDENT
DÉLÉGUÉ ENTREPRISES
EN DIFFICULTÉ**

Franck

DEVEUGHELE

**VICE PRÉSIDENT
DÉLÉGUÉ
À LA SEINE SAINT DENIS**

Benoit

MONROCHE

**VICE PRÉSIDENT
DÉLÉGUÉ
AU VAL-DE-MARNE**

1.0

**VOUS AVEZ DES DIFFICULTÉS
> ANTICIPER C'EST LA CLÉ**

L'INTERVIEW

MONSIEUR CLAUDE DUFAUR,

Président du Tribunal de Commerce de Bobigny.

prevention@greffe-tc-bobigny.fr

Le Président DUFAUR, ancien directeur juridique d'ENGIE, est juge-consulaire depuis 2008 et Président du Tribunal depuis le 1er décembre 2022.

Monsieur Le Président, pouvez-vous nous présenter votre tribunal et votre rôle ?

Le tribunal de commerce de Bobigny est chargé de juger les litiges entre commerçants ou entre particuliers et commerçants. Il juge également tous litiges concernant les actes de commerce et les procédures collectives dans le département de la Seine Saint Denis. Par ailleurs avec 17 autres tribunaux de commerce, le tribunal, en tant que tribunal de commerce spécialisé a vocation à traiter des procédures collectives les plus importantes comme par exemple les dossiers d'entreprise dont l'effectif est égal ou supérieur à 250 et dont le chiffre d'affaire est d'au moins 20 millions d'euros.

Dans ce dernier cas, sa compétence géographique est élargie à celle des tribunaux de commerce de Créteil et de Meaux.

Composé de 78 juges, organisé en neuf chambres, le tribunal de commerce assume trois activités principales : le contentieux général avec plus de 9000 décisions rendues en 2022 traitées par voie judiciaire ou en mode alternatif de règlements, le traitement des difficultés des entreprises ou « Procédures collectives » avec 1307 jugements en 2022 (2500 en 2019), sauvegarde, redressement par continuation ou cession, liquidation, et enfin la prévention.

La composition du tribunal de commerce est le reflet des activités économiques de son territoire, le département de la Seine Saint Denis.



Depuis sa création en 1988, Le Tribunal s'est développé régulièrement avec le Département, toujours l'un des plus dynamiques de France, avec 167410 entreprises inscrites au RCS au 31/12/2022 et qui va voir son activité économique s'accroître avec les Jeux Olympiques 2024 et la création du Grand Paris Express.

Il convient de souligner que seuls des juges consulaires, issus du monde économique, qui ont l'expérience de la vie des entreprises et de leurs modes de fonctionnement, peuvent efficacement rendre des décisions avec le souci majeur de pérenniser l'entreprise et de protéger les emplois, dans un esprit de conciliation et d'écoute, et dans le cadre juridique strict qui leur est fixé.

Quant au président du tribunal de commerce, il a tout d'abord la charge de l'organisation du tribunal et de veiller au traitement rapide des dossiers en s'assurant du bon déroulement des procédures. Il représente ensuite le tribunal, est l'interlocuteur des autorités judiciaires, administratives, civiles et militaires, tout en veillant au rayonnement de son institution à l'extérieur. Enfin il est compétent pour assurer personnellement certaines tâches juridictionnelles, comme les référés ou les requêtes ou suivi des procédures de négociation dans le traitement des difficultés des entreprises et les actions préventives.



Monsieur Le Président, quel message voulez-vous adresser aux chefs d'entreprise de Seine Saint Denis ?

L'anticipation est le mot clé ! Il est important pour chaque chef d'entreprise de détecter et d'anticiper les difficultés et le Tribunal est là pour l'y aider grâce aux actions de prévention qui nous avons développées.

L'objectif de ces actions de prévention est d'aider les chefs d'entreprises à détecter les difficultés (financières et autres) auxquelles ils sont confrontés et de favoriser les prises de décisions le plus en amont possible, notamment par des traitements amiables des difficultés comme le mandat ad hoc ou la conciliation lorsque le Dirigeant risque de déposer son bilan.

Il est à noter que le tribunal de commerce est à l'initiative d'actions de « Pré-prévention », grâce à mon prédécesseur, le Président Griveau, comme la création en septembre 2017 du CIP

93 (Centre d'information et de prévention des difficultés des entreprises) et l'APESA 93 qui offre un accompagnement psychologique aux entrepreneurs ou à leurs proches, se sentant dépassés par les difficultés rencontrées (voir son interview page 16).

La prévention fait l'objet de communications récurrentes du tribunal auprès des chefs d'entreprise via des réunions de sensibilisation auprès de la CCI, du MEDEF 93, de l'agglomération de Plaine Commune.... La prévention évite aux chefs d'entreprise de rester seuls face aux difficultés et, par leur souplesse, est un outil adapté à toutes les entreprises, grandes, PME, PMI ou start-up. N'hésitez pas ! la porte du Tribunal vous est toujours ouverte.

Monsieur Le Président, comment s'organise concrètement le processus de Prévention ?

Les actions de Prévention à l'initiative du président du tribunal démarrent par des signaux d'alerte d'indices de difficulté fournis notamment par



le Greffe du Tribunal, comme notamment des injonctions à payer à répétition, le non-dépôt des comptes annuels, des pertes de plus de la moitié du capital social, des requêtes en prorogation de dates d'assemblées générales, de procédures d'alerte par les CAC, les CSE ou les salariés directement et dans le cas des secteurs économiques sinistrés.

Bien sûr, les chefs d'entreprise peuvent saisir directement la mission Prévention et je les y encourage vivement.

7 Juges sont délégués à la Prévention. La prévention des entreprises en difficulté est une véritable mission, qui demande du temps et de la motivation et qui met en œuvre les capacités de discernement des juges dans leur propre qualité de chef d'entreprise. Leur devoir de confidentialité est total et aucun dossier est transmis à la chambre des procédures collectives.

S'appuyant sur ces signaux d'alerte ils invitent, par convocation du Président, le Chef d'entreprise

concerné à un échange-diagnostic pour analyser la situation auquel il est confronté. et envisager des solutions.

En 2022, 337 entretiens ont été menés par les juges de la prévention, la moitié des dossiers ont été classés, les mesures envisagées étant adaptées à la situation, l'autre moitié a nécessité un suivi de dossier pour accompagnement de l'évolution de la situation.

Pour 2023, j'ai fixé un objectif d'au moins 600 entretiens.

L'une des suites de ces entretiens est à la demande du chef d'entreprise l'ouverture d'un mandat ad hoc ou d'une conciliation, procédures amiables également totalement confidentielles. Dans ce cas le président du tribunal nomme une personne extérieure à l'entreprise dont la mission consiste à régler les différends et à trouver un accord amiable entre l'entreprise, ses créanciers, ses partenaires. En 2022, 84 procédures amiables ont été conduites. Ces procédures représentent un volume de 2,2 milliards de chiffre d'affaires et 15 343 emplois sauvegardés. C'est dire leur grande importance dans les mesures de prévention.

On peut considérer globalement que 80% des procédures de prévention comme Mandat ad hoc ou Conciliation sont couronnées de succès, alors que seulement 20% des procédures collectives de redressement ou sauvegarde arrivent à leur terme.

Nous recommandons donc vivement aux chefs d'entreprise en situation délicate d'en parler avec leurs conseils et de se rapprocher de nous. Ils peuvent compter sur le soutien du Tribunal !

L'INTERVIEW

MONSIEUR PHILIPPE JOMBART,

Président du Tribunal de Commerce de Créteil.

secretariat.tc@greffe-tc-creteil.fr

Le Président JOMBART, ancien directeur de filiales européennes de Commerce-Distribution du constructeur automobile Renault puis dirigeant du cabinet de conseil Renault/Nissan Consulting, est juge consulaire depuis 2016. Il a présidé la Chambre des sanctions du Tribunal dont il est devenu Président depuis le 31 janvier 2023.

Monsieur Le Président, pouvez-vous nous présenter votre tribunal et le contexte dans lequel il opère ?

Le Tribunal de commerce de Créteil dispose d'un effectif de 51 juges, dont 47 seulement sont en poste. Parmi eux, 15 % sont des femmes chefs d'entreprise et 50 % des juges sont en activité. Ceci m'amène à saluer immédiatement l'engagement de chaque juge au service d'une justice efficace et leur motivation démontrée pour une fonction aussi prenante qu'exigeante. Je souligne donc l'importance pour le Tribunal du recrutement des juges, de leur formation permanente et du développement de leurs compétences, gage de leur réussite dans la mission.

En 2022, le Tribunal a géré 690 procédures collectives, dont 80 redressements judiciaires, 600 liquidations, et 10 procédures de sauvegarde. A ces procédures s'ajoutent notamment 1400 décisions

de contentieux commerciaux, et 4000 injonctions de payer, en forte augmentation (plus de 60 %). En 2023, le nombre d'ouvertures de procédures collectives va mécaniquement continuer à croître, essentiellement par un effet de rattrapage lié à la reprise des mesures de recouvrements par les créanciers fiscaux et sociaux qui avaient fortement ralenti voire cessé depuis 2020, ou aux défauts de remboursement des PGE. Nous constatons d'ailleurs une remontée constante des inscriptions de privilèges, à la fois en nombre et valeur. Pour autant nous ne ferons que rattraper ou légèrement dépasser le niveau de défaillances d'entreprises de l'année 2019.

Les entreprises qui s'adressent à notre Tribunal sont à l'image de notre département, le Val de Marne, avec à la fois de très grands acteurs et de très nombreuses TPE dans les secteurs de l'Alimentation, des Transports, du BTP ou du Commerce de détail.

Monsieur Le Président, quelles sont vos priorités dans le domaine des entreprises en difficulté ?

Ma volonté est de fortement développer les mécanismes de Prévention.

Aussi sur les 4 Premiers mois de l'année civile, j'observe un doublement du nombre d'entretiens de prévention (90 vs. 45). Nous dépasserons certainement l'objectif de 200 entretiens à tenir dans l'année 2023.

Un chef d'entreprise préoccupé par les difficultés de son entreprise, peut de son propre chef demander à être reçu par un délégué à la prévention.

Il existe notamment une adresse mail du tribunal dédiée à la prévention « prevention@greffe-tc-creteil.fr ».

Mais le Tribunal peut prendre l'initiative de convier ou convoquer un chef d'entreprise à un entretien de prévention ; la convocation se décide par l'observation par les délégués à la prévention d'indicateurs sur la situation de l'entreprise : inscriptions de privilèges, injonctions de payer multiples, défaut de dépôt des comptes. Elle est à l'initiative du Président.

Le Tribunal dédie en 2023 trois juges à cette activité de prévention. Ils sont « délégués à la prévention ». Leur rôle est de faire prendre conscience au dirigeant de l'entreprise de la situation de difficulté dans laquelle elle se trouve puis de l'accompagner de manière personnalisée.

Monsieur Le Président, quel message voulez-vous adresser aux chefs d'entreprise du Val de Marne ?

L'objectif de la Prévention est à nos yeux d'aider positivement le Chef d'entreprise à trouver « une sortie par le haut ». Je précise avant toute chose que tous les entretiens sont absolument confidentiels

Pour aider le chef d'entreprise, nous veillons à la bonne mise en œuvre de trois conditions de succès :

- L'état d'esprit du délégué à la prévention est positif : bienveillance, proximité, écoute.



- Le diagnostic sur la situation de l'entreprise est partagé entre le chef d'entreprise et le délégué à la prévention qui répond à toutes les questions.
- Le délégué à la prévention sans s'immiscer dans la gestion de l'entreprise présente les différents scénarios possibles dans un cadre juridique, en indiquant la marche à suivre.

Plusieurs rendez-vous sont fréquemment nécessaires. Les Administrateurs Judiciaires qui nous accompagnent dans ces actions de prévention le font également dans un le même esprit de mission de service public.

Le Chef d'entreprise est le principal acteur de cette prévention. C'est notamment à lui de mettre en place les outils de suivi qui pourront assurer la viabilité de l'entreprise.

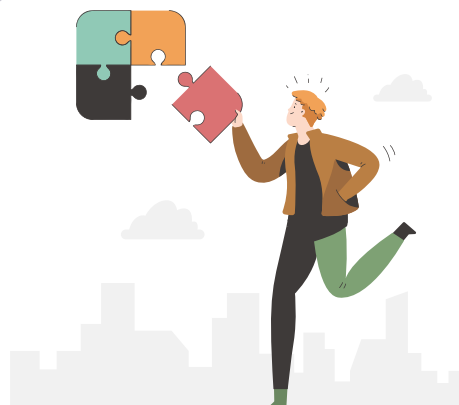
En conclusion, c'est un travail collectif qui est proposé en prévention et le Tribunal est là pour accompagner et soutenir.

Les différentes procédures offertes aux entreprises



1. LA PROCÉDURE DE CONCILIATION

L'entreprise n'est pas en cessation des paiements, mais elle éprouve des difficultés économiques, financières ou juridiques présentes ou futures.



2. LA PROCÉDURE DE MANDAT AD HOC

L'entreprise n'est pas en état de cessation des paiements, mais compte tenu de la situation ou de circonstances particulières, l'entreprise a besoin d'aide pour négocier avec ses créanciers ou son banquier.



3. LA PROCÉDURE DE SAUVEGARDE

La procédure de sauvegarde précède la déclaration de cessation de paiements (DCP) et permet une suspension des échéances des dettes, des actions en justice des créanciers à l'encontre de l'entreprise, l'interruption des intérêts légaux et conventionnels. Cette procédure a comme objectif de maintenir l'activité économique de l'entreprise, d'apurer son passif et d'établir un plan afin d'éviter la cessation de paiements, et donc le redressement ou la liquidation judiciaire.



4. LE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

Le redressement judiciaire s'ouvre lorsqu'une entreprise est en cessation de paiements. Cette procédure collective est mise en œuvre pour les entreprises dont le redressement est jugé possible et son objectif est de permettre la poursuite de l'activité de l'entreprise, l'apurement des dettes et le maintien de l'emploi.



5. LA LIQUIDATION JUDICIAIRE

La liquidation judiciaire suppose que l'entreprise est en état de cessation des paiements et que son rétablissement est impossible. Elle met fin à l'activité du débiteur, dont les biens sont vendus pour permettre le paiement des différents créanciers.

LES PRINCIPAUX ACTEURS DÉPARTEMENTAUX ET LEURS RÔLES

Tribunal de Commerce

QUELLES MISSIONS DU TRIBUNAL DE COMMERCE

- Des contestations relatives aux engagements et transactions entre commerçants
- Des contestations relatives aux sociétés commerciales
- Des contestations relatives aux actes de commerce entre toutes personnes
- Des actions en “ procédure collective ” à l'égard de toute personne exerçant une activité commerciale ou artisanale, et de toutes les actions qui s'y rattachent

COMMENT SAISIR LE TRIBUNAL DE COMMERCE ?

Qui sont les concernés ?

- Commerçants
- Artisans
- Chefs d'entreprise

QUI PEUT SAISIR LE TRIBUNAL ?

- L'entrepreneur (ou son mandataire)
- Un créancier peut assigner l'entreprise
- Les salariés (via le Comité d'entreprise ou des délégués du personnel)
- Le tribunal peut se saisir d'office en cas d'échec de la procédure de conciliation

COMMENT SE DÉROULE LA PROCÉDURE DE DÉCLARATION DE CESSATION DE PAIEMENT ?

- A la demande du débiteur avec cessation de paiements
- Jugement d'ouverture
- Période d'observation de 3 mois
- Désignation d'un administrateur judiciaire et/ou d'un mandataire judiciaire
- Décision ultérieure, continuation, cession

BOBIGNY

CRÉTEIL



Adresse

1-13 Rue Michel de l'Hospital
93000 – Bobigny

Tel

01.41.83.61.51

Site internet

greffe-tc-bobigny.fr

Adresse

Av. du Général de Gaulle
Immeuble le Pascal Bat A
94000 - Créteil

Tel

01.43.99.10.07

Site internet

greffe-tc-creteil.fr

2.0

**SE FAIRE AIDER
> C'EST LA CLÉ**

L'INTERVIEW

MONSIEUR FRANCIS GRIVEAU,

Président de l'APESA 93.

contact.apesa93@gmail.com

Le Président GRIVEAU, ancien dirigeant d'une PME dans le secteur de la Chimie puis d'une sous filiale de CARLYLE, a été juge-consulaire pendant 16 ans dont sept années comme Président du Tribunal de commerce de Bobigny.

Monsieur Le Président, pouvez-vous nous expliquer la pré-prévention ?


L'anticipation est clé ! et c'est particulièrement vrai face aux difficultés de son entreprise pour trouver les solutions adaptées.

Et chacun est conscient que cette anticipation a plus de réussite quand elle est mise en œuvre le plus en amont possible. C'est l'esprit de la Pré-prévention !

Aussi, au fil du temps et en amont des dispositifs de Prévention proposés par le Tribunal, de multiples initiatives se sont conjuguées pour faire émerger des associations aux côtés des chefs d'entreprise qui connaissent des difficultés.

Toutes ces associations travaillent ensemble, de manière complémentaire, avec la volonté de bien informer et bien conseiller en amont. Je souhaite mettre en lumière ces différents organismes et l'accompagnement qu'ils proposent :

- le CIP 93, Centre d'Information et de Prévention des difficultés des entreprises, créée en 2017 sous l'impulsion du Tribunal de Commerce, pour un accompagnement pluridisciplinaire du Chef d'entreprise, fondé sur une expertise diagnostic de ses difficultés, puis l'orientation efficace vers les dispositifs et procédures adaptés,
- L'APESA 93, Aide pour la prévention des souffrances aiguës, créée en 2022, membre d'APESA France, association présente en France depuis de nombreuses années au travers de 60 APESA, pour un accompagnement psychologique aux entrepreneurs et à leurs proches qui se sentent dépassés par les difficultés,
- le GPA93, membre du GPA Ile de France, Groupement de prévention agréé par le préfet de Région, s'adressant en priorité aux chefs d'entreprises de moins de 50 personnes, auxquels il propose un accompagnement économique et financier.



Monsieur Le Président, comment s'organise concrètement cette Pré-prévention ?

Chaque organisation a son mode de fonctionnement, que je vais détailler, mais je tiens à souligner qu'elles partagent des valeurs clé de confidentialité absolue, d'expertise et de bénévolat. Le CIP s'appuie sur un triumvirat composé d'un juge ou ancien juge, d'un avocat, d'un expert-comptable, qui vont au travers d'un entretien vous écouter et vous conseiller gratuitement pour vous orienter vers les dispositifs adaptés. Ce rendez-vous est à l'initiative du chef d'entreprise, qui prend rendez-vous par courriel avec le CIP93. Les échanges ont lieu dans les locaux de la CCI93, que je remercie, le 3ième jeudi du mois.

L'APESA, compte tenu de la nature de son accompagnement, repose d'abord sur un travail de sentinelles. Nous en avons 35 dans le département (membres du TC, Administrateurs ou mandataires, dirigeants des organisations professionnelles...) qui identifient des signaux forts de « coup de blues » ou tentative de suicide dans des cas extrêmes, et suggèrent une mise en relation, demandée par mail par le chef d'entreprise, avec un psychologue. Après un premier entretien téléphonique par un psychologue, jusqu'à cinq rendez vous de suivi, pris en charge par APESA, sont assurés en présentiels. Ces rendez vous se font à distance.

Le GPA, après un premier contact téléphonique ou via son site Internet (gpa-idf.org), toujours à l'initiative du chef d'entreprise, met en place une démarche d'entretien préparatoire et de diagnostic de la situation, de plan d'action et de suivi avec l'aide d'un parrain. Tous ses intervenants sont d'anciens chefs d'entreprise, experts comptables, banquiers, directeurs d'administration, experts du secteur de la prévention...Ils mettent leur expertise à votre service, gratuitement et en toute confidentialité.

Monsieur Le Président, quel message voulez-vous adresser aux chefs d'entreprise de Seine Saint Denis ?

En tout premier lieu, je pense qu'il est nécessaire pour chacun de connaître ces organismes. C'est notre rôle de les faire connaître.

Je voudrai ensuite insister sur le caractère complémentaire de ses structures et démarches au sein d'une même chaine de Pré-prévention qui vise à aider le Chef d'entreprise confronté à une situation de difficulté. Ce « coup de main » prend différentes formes, il est naturel et solidaire, vise à résoudre des problèmes et est porté par des professionnels de haut niveau. N'hésitez pas à vous rapprocher d'eux ! ils sont à votre écoute.

L'INTERVIEW

MONSIEUR GÉRARD DELMAS,

Président de la CCI Val de Marne.

gdelmas@cci-paris-idf.fr

Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Val-de-Marne et Premier Vice-Président de la CCIR Paris- Ile- de -France. Gérard DELMAS a commencé sa carrière de chef d'entreprise à 24 ans en créant en 1981 une société de production de films d'entreprises.

En 1988, il lance le réseau des librairies Arthur, dont une à Nogent-sur-Marne dans le Val-de-Marne. Puis en 2002, il acquiert la Papeterie financière, spécialisée dans l'édition et l'impression réglementaire dont il est le Président Directeur Général. En 2006, il crée la société « PF NUMERIQUE » spécialisée dans la numérisation et en 2008 il se porte acquéreur de la maison « STERN GRAVEUR », entreprise de gravure/impression de luxe, basée à Paris. En 2014, il reprend une société d'impression numérique à Champigny-sur-Marne. Gérard DELMAS devient en 2002 membre fondateur et Président de l'association « Vivre et entreprendre en Vallée de la Marne », clubs d'entreprise dont l'objet est de promouvoir les atouts du territoire économique et des entreprises de la Vallée de la Marne. Gérard DELMAS, à la demande du Maire de Nogent-sur-Marne, fonde et devient le Président de l'association « les amis du pavillon Baltard » dédié à la sauvegarde de ce bâtiment. Ces engagements dans la société civile, le conduisent à la Présidence de la CCI du Val-de-Marne jusqu'à ce jour. Homme de terrain, d'engagements et de convictions, Gérard DELMAS s'implique dans la défense des entreprises dont la prospérité et la pérennité conditionnent le développement économique.

Monsieur Le Président, pouvez-vous nous présenter la Chambre de Commerce et d'Industrie du Val de Marne et son rôle auprès des entreprises en difficulté ?

Je commence par souligner que la CCI Val-de-Marne représente et défend les intérêts des entreprises et commerces du Val-de-Marne. Ses services accompagnent, conseillent et informent les entreprises du département quel que soit leur secteur d'activité. La CCI Val-de-Marne travaille en réseau avec les CCI des autres départements de l'Île-de-France coordonnées par la CCI régionale Paris-Île-de-France. Dans le domaine des

entreprises en difficulté, les objectifs que j'ai fixés sont les suivants :

- Détecter de manière anticipée les fragilités des TPE/PME et commerces par le biais d'un bilan de situation de l'entreprise,
- Orienter les entreprises en situation de fragilité vers le meilleur interlocuteur grâce à un diagnostic individualisé, gratuit et confidentiel établi par la conseillère-entreprises en difficulté,
- Guider les entreprises afin qu'elles puissent bénéficier d'aides départementales, régionales ou nationales,
- Proposer à chaque entreprise une solution « sur-mesure » adaptée à sa situation.

Nous adaptons nos interventions à chaque cible , par exemple j'observe que pour les entreprises de moins de cinq ans d'existence nous veillons à leur proposer une méthodologie d'intervention adaptée à ce type de situation :

- Prise de contact et rendez-vous avec le / la chef(fe) d'entreprise, en présentiel ou distanciel.
- Diagnostic de situation.
- Suivi par courriel contenant le diagnostic ainsi que préconisations et orientations.
- Synthèse de l'accompagnement, liens utiles, plan d'actions, mises en relation interne / externe (Médiateur, TC, Etat, ...).
- Suivi du diagnostic, rappel après plusieurs mois pour point de situation.

Les équipes de la CCI accompagnent ainsi plusieurs centaines d'entreprises chaque année. Par exemple, les collaborateurs ont accompagné 205 entreprises sur la période Juin 2021-Novembre2022.

Monsieur Le Président, quel message voulez-vous adresser aux chefs d'entreprise du Val- de -Marne, notamment pour éviter les situations de difficulté ?

Mon message est celui de l'adaptation permanente. Cette adaptation suppose d'anticiper et donc de baigner dans une culture de rencontres, d'environnement qui pousse à partager et donc de ne pas hésiter à aller dans des clubs professionnels ou des fédérations pour rencontrer ses pairs. Il faut également se mettre dans une logique de changement constant et là tout dépend de l'entrepreneur, qui doit voir les « signaux faibles », ne pas hésiter à faire des bilans de santé de son entreprise, se remettre en question, se positionner dans une situation de crise permanente et accepter que d'autres équipes prennent son relais,

La question du modèle d'affaire de chaque entreprise me paraît enfin central dans sa capacité à bien formuler à la fois le métier, la valeur ajoutée apportée aux clients et la rentabilité qui en découle.

La CCI 94 peut aider les chefs d'entreprise pour mener cette analyse, par exemple notre programme REBOOST TPE PME permet d'apporter un diagnostic et un coaching stratégique réalisé avec le chef d'entreprises et permet la réassurance ou la réorientation de la vision stratégique la plus adaptée. 90 PME du Département en ont bénéficié en 2022 et une cinquantaine en 2023.

Monsieur Le Président, quel message voulez-vous adresser aux acteurs publics et privés qui traitent les cas d'entreprises en difficulté ?

Je pense que cette Communauté professionnelle, dans laquelle je m'inscris, évolue dans le bon sens et qu'elle doit poursuivre des chantiers impactants. J'en cite quelques-uns :

La réglementation doit évoluer pour intégrer plus de droit à l'oubli. Il convient également d'adapter la procédure à différents publics, tailles et natures d'entreprises.

Nous devons ensuite mieux valoriser la culture de l'échec, comme une étape vers une potentielle future réussite en rebond et à venir dans un projet revisité ou une nouvelle démarche entrepreneuriale. Il est essentiel enfin d'impulser le concept et les démarches de mentorat en les adaptant à l'entreprise en difficulté.

Dans tous ces chantiers, la CCI du Val- de -Marne, ses élus et ses collaborateurs sont actifs au service de nos entreprises. N'hésitez pas à nous contacter, nous répondrons présents.

LISTE DES

Administrateurs judiciaires et mandataires liquidateurs de Seine Saint Denis

SELARLU P. BLÉRIOT & ASSOCIÉS -AJ -

0148962190 F : 0148962192
aj93@bleriot.fr
26, chemin de la Madeleine
93000 - Bobigny

SEARL ARS MAÎTRE POLI

01 40 82 79 49
catherine.poli@aj-rs.com
8, rue Blanche
75009 - PARIS

SELAFA -MJA

01 44 24 65 62
a.chuine@mjassocies.fr
j.ruth@mjassocies.fr
14-16, rue de Lorraine
93011 - Bobigny Cedex

S.C.P P. BRIGNIER -AJ-

0148953939 F : 0148954593
etude@brignieraj.com
18, rue de Lorraine BP 43
93002 - Bobigny Cedex

SELAR-FHB MAÎTRE FORT

01 40 97 05 41
charlotte.fort@fhibx.eu
176, avenue Ch. De Gaulle
92200 - Neuilly/Seine

LEGRAS DE GRANCOURT- MJ.

01 55 17 32 47 & 01 55 17 32 50
p.degrandcourt@degrandcourt.fr
t.villemur@degrandcourt.fr
99, rue Pierre SEMARD
93000 - Bobigny

AJ ASSOCIÉS N. DESHAYES -AJ-

01 48 30 29 29 F : 01 48 30 00 33
ndeshayes@ajassocies.fr
46, promenade Jean-Rostand
93011 - Bobigny Cedex

MAÎTRE DANGUY- MJ.

0148456300 F : 0148456878
contact@mdanguy.com
2 bis, rue de Lorraine
93000 - Bobigny

P. BALLY - MJ-

0141509315 Fax:0141509023
bally-mj@orange.fr
contact@bally-mj.fr
69, rue d'Anjou
93000 - Bobigny

F.BRUNET -AJ -

01 60 24 41 34 F : 01 60 24 82 74
brunet-aj@wanadoo.fr
2, rue del Lorraine
93000 - Bobigny

SELAS MJS PARTNERS

0148321015 F : 0148320937
nicolas.soinne@mjs-partners.fr
stephane.zeppegno@mjs-partners.fr
2ter, rue de Lorraine
93011 - Bobigny Cedex

LISTE DES

Administrateurs Judiciaires et Mandataires Liquidateurs Val de Marne

**MAÎTRE FRANCK MICHEL :
AJ ASSOCIÉS**

01 45 13 28 75 - 06 09 13 68 82
f.michel@ajassociés.fr
4, rue Gabriel Péri
94000 - Créteil

**MAÎTRE MANUEL BOUYER :
BL & ASSOCIÉS**

01 48 71 86 76
manuel.bouyer@bl-aj.fr
3B, rue des archives
94000 - Créteil

MAÎTRE GILLES PELLEGRINI

01 48 86 99 88
courriel@etudepellegrini.com
7-9, place de la Gare
94210 - Maisons-Alfort

**MAÎTRE JEROME DE CHANAUD :
AJILINK**

01 74 81 00 31
j.dechanaud@ajilink.fr
70, avenue du Général de Gaulle
94000 - Créteil

**MAÎTRE CELINE
PERDRIEL-VAISSIERE :
SELARL FIDES**

01 85 73 20 20
creteil@fides.fr
55, avenue Jean-Baptiste
Champeval
94000 - Créteil

**MAÎTRE MAXIME LANGET :
BL & ASSOCIÉS**

01 48 71 86 76
etude@bl-aj.fr
3B, rue des archives
94000 - Créteil

**MAÎTRE SOPHIE
TCHERNIAVSKY : S21Y**

09 72 53 22 80
s.tcherniavsky@s21y.com
2, rue Louis Pergaud
94700 - Maisons-Alfort

LES PRINCIPAUX ACTEURS DÉPARTEMENTAUX ET LEURS RÔLES

CRP Commissaires aux Restructurations et Prévention des difficultés des entreprises

QUELLES SONT LES MISSIONS DU CRP

- Dispositif d'anticipation et d'accompagnement des entreprises en difficulté de moins de 400 salariés
- L'objectif majeur consiste à rompre l'isolement du chef d'entreprise qui rencontre des difficultés. Il est ensuite décidé de la stratégie d'orientation ou d'accompagnement la plus adaptée.
- Les CRP proposent les différents leviers financiers, économiques ou de ressources humaines opportuns.



Accompagnement et prévention des difficultés des entreprises

Adresse

21, rue Madeleine Vionnet
93000 Aubervilliers

Site internet

entreprises.gouv.fr

QUAND CONTACTER LE CRP ?

- Dès l'apparition de potentielles difficultés de développement ou difficultés financières
- Anticiper c'est la clé



SEINE SAINT DENIS

Mail

thibault.enjalbert@drieets.gouv.fr

Tel

06 10 52 83 00
(Thibault ENJALBERT)

VAL DE MARNE

Mail

claire.coqueblin@drieets.gouv.fr

Tel

06 73 45 14 01
(Claire COQUEBLIN)

LES PRINCIPAUX ACTEURS DÉPARTEMENTAUX ET LEURS RÔLES

CODEFI Comité Départemental d'Examen des problèmes de Financement des entreprises

QUELLES SONT LES MISSIONS DU CODEFI

- Démarches conciliatoires auprès de certains organismes publics ou parapublics pour l'accélération du règlement de certaines créances
- Obtention de délais pour les dettes fiscales ou sociales par la transmission des demandes à la Commission des Chefs de Services Financiers et des représentants des Organismes de Sécurité Sociale
- Interventions auprès des partenaires de l'entreprise (associés, banques) pour le maintien de leur soutien
- Aides financières à la restructuration : le CODEFI peut avoir recours à des audits

A QUI S'ADRESSE LE CODEFI ?

- Aux entreprises de moins de 400 salariés qui rencontrent des problèmes de financement
- Audit : entreprises commerciales in bonis à l'exclusion des entreprises individuelles, des EURL, des exploitations agricoles, des associations et professions libérales
- Prêt FDES : celles éligibles à l'audit avec, comme exclusion complémentaire à celles

précédemment citées, les entreprises des secteurs surcapacitaires : agriculture, pêche, commerce et transports

QUEL EST LE TYPE D'AIDE ?

- Aide pour la réalisation d'audits à hauteur de 40 000 € TTC (sous conditions)
- Le montant des prêts pour la réalisation de plans de restructuration peut atteindre 800 000 € dans la limite de :
 - 2 000 € par emploi en contrat à durée indéterminée à l'issue de la restructuration,
 - et cumulativement, 20 % du nouvel apport des fonds durables (fonds propres ou prêts à moyen terme d'origine privée).



SEINE SAINT DENIS

Adresse

7 rue Hector Berlioz
93000 Bobigny

Mail

codefi.ccsf93@dgfip.
finances.gouv.fr

Tel

01 48 96 61 61

VAL DE MARNE

Adresse

1, place du général Billotte
94000 - Créteil

Mail

codefi.ccsf94@dgfip.
finances.gouv.fr

Tel

01 43 99 61 89

APESA Aide Psychologique aux Entrepreneurs en Souffrance Aiguë

QUELLES SONT LES MISSIONS DE L'APESA

- Prévention et première ligne d'assistance téléphonique en cas de souffrance aiguë
- 5 séances gratuites avec un psychologue
- Organisation de tables rondes sur le thème du bien-être psychologique

A QUI S'ADRESSE L'APESA ?

Qui sont les concernés ?

- L'APESA s'adresse aux chefs d'entreprises et à leurs proches qui subissent des souffrances psychologiques liées aux difficultés rencontrées par leur entreprise.



SEINE SAINT DENIS

Adresse

21, rue Madeleine Vionnet
93000 - Aubervilliers

Site internet

apesa-france.com

Mail

contact93@apesa-france.com

Tel

01 41 83 61 50

LES PRINCIPAUX ACTEURS DÉPARTEMENTAUX ET LEURS RÔLES

CIP Centre d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises

QUELLES SONT LES MISSIONS DU CIP ?

- Entretiens gratuits et confidentiels avec un expert-comptable ou un commissaire aux comptes, un avocat et un ancien juge au tribunal de commerce
- Cible vos besoins, écoute, informe et vous oriente vers les sources d'information utiles
- Faire connaître les procédures adaptées aux difficultés rencontrées

QUAND CONTACTER LE CIP ?

- Dès l'apparition de potentielles difficultés financières
- Anticiper c'est la clé



SEINE SAINT DENIS

Adresse

Maison de l'Avocat et du Droit - 11-13 rue de l'Indépendance - 93000 - Bobigny

Site internet

apesa-france.com

Mai

cipseinesaintdenis@gmail.com

Tel

01 41 60 80 80

LES PRINCIPAUX ACTEURS DÉPARTEMENTAUX ET LEURS RÔLES

CCI Chambre de Commerce et d'Industrie

QUELLES SONT LES MISSIONS DE LA CCI ?

- Mise en place d'un diagnostic gratuit, confidentiel et rapide afin de prévenir les difficultés de votre entreprise
- Organisation de Webinars pour échanger avec des experts et mettre en évidence certains indicateurs financiers
- Mise à disposition de fiches sur les thèmes économiques et juridiques
- Mise à disposition d'un autodiagnostic anonyme et gratuit, permettant de détecter les difficultés potentielles
- Mise à disposition d'un guide "La prévention des difficultés des entreprises, comment les anticiper, les gérer et rebondir"

QUAND CONTACTER LA CCI ?

- Dès l'apparition de potentielles difficultés financières, économique ou juridiques
- Anticiper c'est la clé



SEINE SAINT DENIS



VAL DE MARNE

Tel

01 55 65 44 44

Site internet

cci-paris-idf.fr

Adresse

191, av. Paul Vaillant Couturier
93000 - Bobigny

Adresse

8, Place Salvador Allende
94000 - Créteil

LES PRINCIPAUX ACTEURS DÉPARTEMENTAUX ET LEURS RÔLES

CMA Chambre des Métiers et de l'Artisanat

MISSIONS DE LA CMA

- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat assure la défense et la promotion des intérêts du secteur professionnel des artisans.
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat assure un accompagnement et un soutien dans les démarches administratives pour les entrepreneurs du secteur. Tout artisan qui rencontre un problème peut s'adresser aux collaborateurs de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat pour obtenir une réponse et une solution.
- Gestion de la formation continue des artisans

QUAND CONTACTER LA CMA ?

- Dès l'apparition de potentielles difficultés économiques
- Anticiper c'est la clé



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Seine-Saint-Denis



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Val de Marne



SEINE SAINT DENIS

Adresse

91-129 Rue Édouard Renard
93000 Bobigny

Site internet

cma93.com



VAL DE MARNE

Adresse

27 Avenue Raspail
94100 Saint-Maur-des-Fossés

Site internet

cma94.com

Tel

01 49 76 50 00

LES PRINCIPAUX ACTEURS DÉPARTEMENTAUX ET LEURS RÔLES.

CCSF Commission des Chefs des Services Financiers

QUELLES SONT LES MISSIONS DU CCSF ?

Accorder aux entreprises des délais de paiement supplémentaires pour leurs dettes fiscales et une grande partie de leurs dettes sociales, en toute confidentialité.

Une fois saisie, la CCSF examine la situation économique et financière de l'entreprise et étudie avec chaque organisme chargé du recouvrement des différents impôts, taxes et contributions, la possibilité d'établir un plan d'apurement échelonné d'une ou de plusieurs dettes de l'entreprise.

La CCSF peut examiner les demandes de remise ainsi que, le cas échéant, les demandes de plan d'apurement échelonné d'une ou plusieurs dettes qui les accompagne, uniquement lorsque la mise en place d'un plan de continuation est envisageable.

De plus, l'inscription aux privilèges peut être suspendue pour les entreprises qui bénéficient de délais de paiement et qui les respectent.

A QUI S'ADRESSE LA CCSF ?

- Aux entreprises rencontrant des difficultés financières ayant besoin d'un délai supplémentaire pour payer leurs dettes fiscales ou leurs dettes sociales.



SEINE SAINT DENIS

Adresse

191, av. Paul Vaillant Couturier
93000 - Bobigny

Mail

ddfip93@dgifp.finances.
gouv.fr

Tel

01 48 96 61 61



VAL DE MARNE

Adresse

1, place du Général-Billotte
94040 Créteil CEDEX

Mail

ddfip94@dgifp.finances.
gouv.fr

Tel

01 43 99 38 00

LES PRINCIPAUX AUTRES ACTEURS ET LEURS AIDES

Sous-Préfète chargé du développement du Val-de-Marne.

MISE EN PLACE D'APPELS À PROJET : PLUSIEURS SECTEURS CONCERNÉS :

- Emplois des jeunes
- Transition numérique
- Transition écologique
- Culture

Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion et Service Public

MISE EN PLACE DE PROGRAMMES D'AIDES TELS QUE :

- Le VIE (Volontariat International en Entreprise) : un dispositif RH de mobilité internationale sécurisé par l'Etat français qui permet à une entreprise de droit français de confier une mission professionnelle à l'étranger, à un talent français ou ressortissant de l'Espace Economique Européen, âgé de 18 à 28 ans en début de mission.
- Le programme 1 jeune 1 solution : Le plan « 1 jeune, 1 solution » vise à offrir une solution à chaque jeune. Avec plus de 9 milliards d'euros investis, il mobilise un ensemble de leviers : aides à l'embauche, formations, accompagnements, aides financières aux jeunes en difficulté, etc. afin de répondre à toutes les situations.
- Le CIE (contrat initiative emploi) : L'aide à l'insertion professionnelle, attribuée à l'employeur qui recrute en contrat initiative emploi (CIE) un jeune de moins de 26 ans ou un jeune reconnu travailleur handicapé jusqu'à l'âge de 30 ans inclus, s'élève à 47% du Smic.
- « Transitions collectives » : Nouveau dispositif dans le cadre du plan France Relance, permet aux employeurs d'anticiper les mutations économiques de leur secteur et aux salariés d'être accompagnés pour se reconvertir de manière sereine, préparée et assumée.

LES PRINCIPALES AIDES À VOTRE DISPOSITION

Le PGE - Prêt Garanti par l'État

- Prolongé jusqu'au 31 décembre 2023 pour les entreprises n'ayant pas obtenu ce prêt avant le 31 décembre 2022
- Sont aussi concernés les entreprises qui ont obtenu un PGE Résilience sans atteindre le plafond de 15%
- Le prêt peut représenter jusqu'à 3 mois de CA (25%) ou 2 années de masse salariale (sous conditions)
- Prêt garanti à 90% pour les entreprises de moins de 5000 salariés et de moins de 1,5Md€ de CA

Le PPR - Prêt Participatif Relance

- Prolongé jusqu'au 31 décembre 2023
- Ils sont destinés à financer l'investissement en renforçant le bilan.
- Conditions : 8 ans de maturité dont 4 ans de différé.
- Prêt jusqu'à 12,5% du CA pour une PME ou 8,4 pour une ETI
- Il est possible d'avoir recours à un PGE dans le même temps.
- Toutes les PME (CA > 2 millions d'euros de CA) et ETI.

3.0

**VOUS VOULEZ FINANCER
VOTRE DÉVELOPPEMENT
> ANTICIPER C'EST LA CLÉ**

Les principaux acteurs :

BANQUE DES TERRITOIRES

Dispositifs de relance pour les secteurs suivants : commerce, habitat, l'inclusion numérique, la santé et le médico-social, la reconquête industrielle, le tourisme, la transition écologique et énergétique, le très haut débit, les acteurs de l'ESS.

Financement par : prêts à court, moyen et long terme, fonds propres et quasi fonds propres et d'autres financements

BPI - FRANCE

La BPI finance le développement des entreprises françaises en proposant des solutions de financement adaptées à chaque étape de la vie de l'entreprise (création, développement, croissance externe, innovation, international, transmission, etc.).

Les solutions proposées : prêts à court, moyen et long terme, crédit-bail, prêts sans garantie, prêts innovation, prêts sectoriels (transition écologique et énergétique, industrie, tourisme...).

PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR

Un programme d'investissements pour financer des projets innovants et prometteurs a été mis en place par l'État.

BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT

La BEI prête à des clients de toutes dimensions dans le but de soutenir la croissance durable et la création d'emplois via des prêts destinés au secteur privé, des prêts intermédiés pour les PME, les ETI et d'autres priorités

La BEI fournit des garanties couvrant les risques des projets de grande et petite dimensions. Ils proposent également des portefeuilles de prêts afin de rendre vos projets plus attractifs pour d'autres investisseurs.

- Rehaussement de crédit pour financement sur projet
- Garanties en faveur des PME, des ETI et pour d'autres objectifs

BANQUE DE FRANCE

Il est également possible de s'informer auprès de la Banque de France pour d'éventuelles aides et recours possibles.

4.0

LES PRINCIPAUX ACTEURS RÉGIONAUX ET NATIONAUX ET LEURS RÔLES

LES PRINCIPAUX ACTEURS RÉGIONAUX ET NATIONAUX

CIRI - comité interministériel de restructuration industrielle

QUELLES SONT LES MISSIONS DU CIRI ?

Définir et négocier un plan de transformation de son financement avec les différentes parties prenantes (actionnaires, créanciers, ect...).

A QUI S'ADRESSE LE CIRI ?

Le CIRI est compétent pour aider les entreprises de plus de 400 salariés qui en font la demande.

QUEL EST LE TYPE D'AIDE ?

- Audit de la société
- Octroi d'un prêt de restructuration du Fonds de Développement Économique et Social (FDES) sous certaines conditions
- Réorientation de la structure adaptée à la nature des difficultés : la CCSF, la Médiation du crédit, ect...



Adresse

139 rue de Bercy , Teledoc 230
75572 Paris Cedex 12

Tel

01 44 87 72 58

LES PRINCIPAUX ACTEURS RÉGIONAUX ET NATIONAUX

Délégué interministériel aux restructurations d'entreprises

QUELLES SONT LES MISSIONS DU DÉLÉGUÉ ?

Le délégué interministériel aux restructurations d'entreprises a pour mission d'animer, de coordonner et d'optimiser l'accompagnement par l'Etat des restructurations d'entreprises, et notamment des entreprises industrielles :

1° Anticiper, en s'appuyant sur les services compétents de l'Etat, les difficultés éventuelles des entreprises à s'adapter à leur environnement économique et de coordonner la mise en place de mesures d'accompagnement adaptées, visant à assurer le maintien d'une activité durable et génératrice d'emplois ;

2° Coordonner l'action à court et moyen terme des services de l'Etat compétents en la matière, et, en collaboration avec eux

3° De faciliter et coordonner, en tant que de besoin, les échanges entre les services de l'Etat et les autres personnes publiques ou privées qui sont parties prenantes à ces dossiers.

A QUI S'ADRESSE LE DÉLÉGUÉ INTERMINISTÉRIEL AUX RESTRUCTURATIONS D'ENTREPRISES ?

Ces missions s'étendent aux entreprises de tous secteurs à l'exception du secteur financier qui fait l'objet de modes de supervision et de résolution qui lui sont propres.



Adresse

Télédoc 151 - 139 rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

Site internet

economie.gouv.fr



Tel

01 40 04 04 04

LES PRINCIPAUX ACTEURS RÉGIONAUX ET NATIONAUX

DRIEETS - Directions Régionales de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

QUELLES SONT LES MISSIONS DE LA DRIEETS ?

- Permet de faciliter la cohérence des actions des autorités publiques
- Interventions en toute confidentialité

QUAND CONTACTER LA DRIEETS ?

- Dès l'apparition de potentielles difficultés financières à venir ou déjà matérialisées
- Anticiper c'est la clé



SEINE SAINT DENIS

Adresse

1, avenue Youri Gagarine
93016 Bobigny - Cedex

Mail

idf-ud93.direction@
drieets.gouv.fr

Tel

01 41 60 53 00



VAL DE MARNE

Adresse

Immeuble Le Pascal - Hall B
av. du Gral. de Gaulle - CS 90043
94046 - Créteil Cedex

Mail

idf-ut94.direction@
direccte.gouv.fr

Tel

01 49 56 28 00

LES PRINCIPAUX ACTEURS RÉGIONAUX ET NATIONAUX

URSSAF

QUELLES SONT LES MISSIONS DE L'URSSAF?

Si votre entreprise rencontre des difficultés de trésorerie qui risquent de compromettre le paiement de vos cotisations à l'échéance, ou si vous avez réglé vos cotisations en retard et que des majorations et des pénalités de retard vous sont appliquées, vous pouvez à tout moment contacter un conseiller pour régulariser votre situation ou obtenir un accompagnement afin de prévenir les difficultés de paiement des cotisations.

Si vous rencontrez un retard de paiement de vos cotisations dû à un problème de trésorerie ou à un simple oubli de votre part, vous pouvez demander un délai de paiement, directement depuis votre espace en ligne ou à défaut par téléphone ou par courrier.

Si vous savez que vos difficultés vont durer, faites-en état immédiatement : en fonction des circonstances, vous pouvez bénéficier de délais de paiement.

A QUI S'ADRESSE L'URSSAF ?

Aux entreprises rencontrant de potentielles difficultés financières qui peuvent affecter le paiement de leurs cotisations

**Site internet**

urssaf.fr

Tel

3957

**SEINE SAINT DENIS****Adresse**

22 rue de Lagny

93100 Montreuil

**VAL DE MARNE****Adresse**

3 rue des Archives

94000 - Créteil

LISTE DES

Administrateurs judiciaires et mandataires liquidateurs en Île de France

MAÎTRE BERNARD HOUPLAIN

01 48 30 29 29
etude-houplain@orange.fr
46, promenade Jean Rostand
93011 - Bobigny

MAÎTRE MAXIME LANGET BL & ASSOCIÉS

01 48 71 86 76
etude@bl-aj.fr
3, bis rue des archives,
94000 - Créteil

MAÎTRE BENJAMIN CARDON : CARDON & BORTOLUS

01 60 09 96 00 - 06 20 38 90 97
b.cardon@cardon-bortolus.fr
49-51, av. du président Salvador
Allende 77100 - Meaux

MAÎTRE PAUL-HENRI AUDRAS AJRS VERSAILLES

01 39 53 94 89
Paulhenri.audras@aj-rs.com
7, rue jean mermoz
78000-Versailles

MAÎTRE FRANCK MICHEL AJ ASSOCIÉS VERSAILLES

06 09 13 68 82
f.michel@ajassocies.fr
10-12, Allée Pierre de
Coubertin
78000 - Versailles

MAÎTRE HÉLÈNE BOURBOULOUX FHB

01 40 97 05 41
neuilly@fhbx.eu
176, avenue Charles de Gaulle,
92200 - Neuilly-sur-Seine

MAÎTRE NICOLAS GRICOURT P2G PARIS

01 48 24 34 35
Paris@p2g.fr
48, rue la fayette,
75009 - Paris

MAÎTRE FRÉDÉRIC BRUNET : BRUNET FREDERIC

01 60 24 41 34
secretariat-brunet@orange.fr
2, rue de Lorraine
93000 - Bobigny

MAÎTRE PASCAL BALLY : BALLY MJ

01 41 50 93 15
bally-mj@orange.fr
69, rue d'Anjou
93000 - Bobigny

**MAÎTRE MARINE PACE
2&M ASSOCIÉS PARIS**

01 43 12 30 00
m.pace@aj-2m.com
22, rue de l'arcade,
75009 - Paris

MAÎTRE FRÉDÉRIC GIFFARD

01 48 30 73 37
frederic.giffard@cnajmj.fr
54, rue René Camier
93011 - Bobigny

MAÎTRE PATRICE BRIGNIER

01 48 95 39 39
metz@brignieraj.com
18, rue de Lorraine BP 43
93002 - Bobigny Cedex

**MAÎTRE MANUEL BOUYER
BL & ASSOCIÉS**

01 48 71 86 76
etude@bl-aj.fr
3 bis, rue des Archives
94000 - Créteil

MAÎTRE MARIE DANGUY

01 48 45 63 00
contact@mdanguy.com
175, avenue Jean-Jaurès
93011 - Bobigny

**MAÎTRE PATRICK CANET
CANET PARIS**

01 71 39 87 70
paris@mjfr.fr
53, bis quai des Grands
Augustins
75006 -Paris

**MAÎTRE BERTRAND
JEANNE :
MJS PARTNERS BOBIGNY**

01 48 32 45 45
bejeanne@wanadoo.fr
2 ter, rue de Lorraine
93000 - Bobigny

**MAÎTRE PIERRIEL JÉRÔME
ÉTUDE JP**

01 88 32 18 90
etude@etudejp.fr
98, Boulevard de Sébastopol
75003 - Paris

**MAÎTRE PHILIPPE BLEROT :
BLEROT & ASSOCIES**

01 48 96 21 90
aj93@bleriot.fr
26, Chemin de la Madeleine
93000 - Bobigny

MAÎTRE MARIE DANGUY

01 48 45 63 00
contact@mdanguy.com
2 bis rue de Lorraine,
93000 -Bobigny

**MAÎTRE AXEL CHUINE :
MJA**

01 84 87 00 60
contact@mjassocies.fr
14-16 rue de Lorraine
93000 - Bobigny

**MAÎTRE FRÉDÉRIQUE
LEVY MJA PARIS**

01 44 24 65 65
contact@mjassocies.fr
102, rue du Faubourg Saint-
Denis 75010 -PARIS

**MAÎTRE MONTRAVERS
MARIE-HÉLÈNE
MONTRAVERS**

01 53 01 81 81
contact@selarlmyt.com
11, bd de Sébastopol
75001 -paris

**MAÎTRE ROGEAU COSME
MLCONSEILS**

01 39 49 52 08
etude.rogeau@wanadoo.fr
26, rue Hoche
78000 - Versailles



SAPAUDIA PME 1ER, est un Fonds d'investissement de type FIA/FPS déclaré à l'AMF fin 2021, structuré sous forme de SLP (Loi Macron de 2015) et dédié à la création d'ETI par la reprise et la consolidation d'actifs et de personnels de PME en situation de procédures collectives. Ce fonds est géré par SAPAUDIA Partners, société de gestion agréée en France (AMF) et en Europe (AIFM).

SAPAUDIA PME 1ER déploie une stratégie originale et innovante de type « Buy-take & Build » qui concourt totalement à l'objectif national de faire émerger 500 ETI supplémentaires. Son fonctionnement est totalement opérationnel, mis en œuvre de manière extrêmement focalisée et démontré par une première levée de fonds et a création d'une première ETI plateforme dans le secteur du Digital. Nous poursuivons donc notre levée de fonds pour développer SAPAUDIA avec le concours de nouveaux souscripteurs, avec en priorité la sollicitation d'entrepreneurs, qu'ils agissent en direct ou via leurs Family Offices.

sapaudia.fr

Mouvement
des **Entreprises**
de **France**
93+94 - Est Parisien



Développer de nouveaux projets en Seine-Saint-Denis et dans le Val-de-Marne, briser les idées reçues sur les chefs d'entreprise, préparer l'avenir, faire émerger et grandir de nouveaux modèles de croissance durable... les défis sont nombreux et nous les relevons ensemble année après année.

Les chefs d'entreprise du Medef de l'Est Parisien ont fait le choix de l'indépendance, mais pas celui de la solitude. Ils ont besoin d'un lieu pour partager leurs expériences, bonnes ou mauvaises, créer de nouvelles relations, échanger des contacts, réfléchir sur le présent et l'avenir, progresser. C'est notre rôle, notre vocation.

medef9394.org

sapaudia.fr
medef9394.org